



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 mai 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 mai 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre datée du 8 mai 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/440), je tiens à apporter au Conseil de sécurité des éclaircissements sur les questions soulevées dans cette lettre.

Les Émirats arabes unis sont membres de la coalition arabe constituée pour rétablir la légitimité au Yémen, qui a été formée à la demande du Gouvernement légitime du Yémen pour protéger l'État et le peuple yéménites contre les actes d'agression et les attaques incessantes contre la souveraineté du pays commis par les milices rebelles houthistes (voir S/2015/2017). En cette qualité, les Émirats arabes unis n'ont jamais cessé d'appuyer le processus politique au Yémen, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son Mécanisme de mise en œuvre ainsi qu'aux résultats de la Conférence de dialogue national.

Les Émirats arabes unis déplorent donc le malentendu qu'a suscité la diffusion d'informations erronées au sujet de mesures opérationnelles insignifiantes. La présence émirienne sur l'île de Socotra, qui remonte à 2012 et précède donc le conflit, par suite des ravages causés par le cyclone Mourjan, est à des fins exclusivement humanitaires et a pour seul objet d'aider les habitants de l'île de Socotra. Preuve en est l'appui considérable que les Émirats arabes unis ont apporté à l'île depuis 2012 en matière de développement et dans le domaine humanitaire, en coordination avec le Gouvernement yéménite, notamment par la construction de la ville résidentielle de Zayed, l'entraînement de forces yéménites et la reconstruction et le développement des infrastructures essentielles de l'île, tels son aéroport, son port maritime, ses établissements sanitaires et scolaires, ses réseaux de distribution d'eau et d'électricité, ses systèmes d'évacuation des eaux usées et ses installations pétrolières. Les opérations conduites par les Émirats arabes unis sur l'île de Socotra correspondent parfaitement à celles qu'ils mènent dans d'autres régions du Yémen et à l'action globale de la coalition constituée pour rétablir la légitimité au Yémen visant à protéger la population yéménite, à répondre à ses besoins humanitaires et à appuyer le processus politique par l'intermédiaire du Gouvernement légitime du Yémen.

La situation sur l'île de Socotra est maintenant totalement réglée et la coordination entre les Émirats arabes unis, le Gouvernement yéménite, l'Arabie saoudite et les autres membres de la coalition constituée pour rétablir la légitimité au Yémen est solide. Les Émirats arabes unis assurent le Gouvernement légitime du



Yémen et le peuple yéménite frère qu'ils reconnaissent sans réserve la souveraineté du Yémen sur l'île de Socotra. Ils n'ont ni l'intention ni l'ambition de maintenir une présence à long terme sur l'île de Socotra.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Lana **Nusseibeh**
